

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°2023-302

PUBLIÉ LE 31 OCTOBRE 2023

Sommaire

Préfecture de la région Hauts-de-France / Secrétariat général commun départemental du Nord

2023-10-30-00001 - arrêté du 30 octobre 2023 modifiant l'arrêté du 17 janvier 2023 portant désignation des membres du comité social de la préfecture du Nord et du secrétariat général commun départemental du Nord et de sa formation spécialisée (2 pages)

Page 3

Membres titulaires	Membres suppléants
Au titre du syndicat FO	
Mme CATEL Isabelle	M. CAUBIEN Benoît
Mme LECOINTRE Véronique	Mme AYDOGDU Sevinez
M. TAQUET Valéry	Mme STANEK Cindy
M. WALLAEYS Didier	Mme GALLETY Marine
M. ANSART Yannick	Mme ATMANI Noura
Au titre du syndicat CFDT	
M. BROUILLARD Régis	Mme JOLY Jacqueline
M. MORTREUX David	M. TIBECHE Franck
Au titre du syndicat CFE-CGC (UATS-UNSA/SAPACMI/SNIPAT/ALLIANCE PN)	
M. DEFFRENNES Rémy	Mme CAILLEUX Marion

Article 2

Les autres dispositions de l'arrêté du 17 janvier 2023 sont inchangées.

Article 3

La secrétaire générale de la préfecture du Nord est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le **30 OCT. 2023**

La Secrétaire Générale

Fabienne Decottignies

Conformément aux dispositions de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif, dans le délai de deux mois courant à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr